

ARRETE D'ENQUETE PUBLIQUE EN VUE DU DECLASSEMENT D'UNE VOIE COMMUNALE
DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE ENQUETEUR

Le Maire de la commune de SISCO

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vue le Code de la voirie routière
- Vue le Code des relations entre le public et l'administration
- Considérant le projet de déclassement partiel de la voie communale de Bussetto

ARRETE

ARTICLE 1 - OBJET DE L'ENQUETE

L'enquête publique vise à organiser, informer et recueillir les observations du public concernant le projet de déclassement partiel de la voie communale du domaine public communal

Ce projet sera soumis à une enquête publique dans les formes prescrites par les articles R 141-4 à R 141-9 du Code de la voirie routière et les dispositions du Code des relations entre le public et l'administration applicables aux enquêtes publiques qui ne relèvent ni du Code de l'expropriation ni du Code de l'environnement

L'enquête, d'une durée de 19 jours, s'ouvrira à la mairie de Sisco. Elle se déroulera du 28 octobre 2024 au 22 novembre 2024

ARTICLE 2 - COMMUNICATION

Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et durant toute la durée de celle-ci le présent arrêté sera affiché sur le panneau d'affichage de la mairie et sur site. Il sera en outre publié sur le site internet de la commune : <https://www.mairie-de-sisco.com/>

ARTICLE 3 - CONSULTATION DU REGISTRE D'ENQUETE PUBLIQUE

Le présent dossier, ainsi qu'un registre d'enquête, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés en mairie pendant toute la durée de l'enquête prévue à l'article 1, afin que chaque personne intéressée puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre ouvert à cet effet, les jours et heures habituelles d'ouverture de mairie.

Les observations du public peuvent également être formulées par courrier, remis au commissaire enquêteur lors d'une de ses permanences ou adressé à la Mairie de Sisco – Munacaghja – 20233 SSISCO avec la mention « Pour le commissaire enquêteur. Ces courriers devront impérativement être reçus avant la date de clôture de l'enquête publique le 24 novembre à 12 heures

ARTICLE 4 - PERMANENCE DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Monsieur Olivier BARDIN, Directeur de l'Association des maires de Haute Corse, est désigné pour exercer les fonctions de commissaire enquêteur. Il recevra en, en personne, les observations du public dan les locaux de la mairie aux dates et horaires suivante

- Lundi 28 octobre 2024 de 9 heures à 12 heures
- Vendredi 22 novembre de 9 heures à 12 heures)

ARTICLE 5 - CLOTURE DE L'ENQUETE PUBLIQUE

A l'expiration du délai d'enquête, c'est à dire le vendredi 22 novembre 2024, à 12 heures, le registre d'enquête sera clos, paraphé et signé par le Commissaire enquêteur qui, dans un délai d'un mois, transmettra au Maire le dossier et le registre d'enquête, accompagnés de ses conclusions motivées

Le rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur seront consultables en mairie et publiés sur le site de la Mairie de Sisco

ARTICLE 6 - FINALISATION DE LA PROCEDURE

Le Conseil municipal à l'issue de l'enquête publique et au vu des conclusions du commissaire enquêteur, statuera sur l'opportunité de la démarche engagée.

ARTICLE 7

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet
- Monsieur le commissaire enquêteur

Sisco, le 8 octobre 2024

Le Maire

Ange Pierre VIVONI

The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of Sisco, Haute-Corse. The stamp contains the text 'MAIRIE DE SISCO' at the top and 'HAUTE-CORSE' at the bottom, with a central emblem. A large, dark ink signature of Ange Pierre VIVONI is written over the stamp and extends across the page.